

MONASTERE SAINT BENOIT

Fondé en 2011 par Dom Alcuin Reid, diacre, à La Garde-Freinet (Var)

Communauté monastique internationale et anglophone

Liturgie traditionnelle

Statut civil

- Associations loi du 1er juillet 1901

MONASTERE ST BENOIT (MSB)

Type d'annonce : **Création**

Parue le : **19/05/2018**

Numéro RNA : **W831007487**

N° de parution : **20180020**

N° d'annonce : **1345**

Titre : MONASTERE ST BENOIT (MSB)

Objet : éduquer, développer, promouvoir et favoriser la vie monastique selon la Règle de Saint Benoît et la liturgie traditionnelle de l'Église Catholique

Siège social : Monastere St Benoit, 2, rue de la Croix, 83680 Garde-Freinet .

Date de déclaration : le 16/05/2018

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Draguignan

Domaines d'activités :

- o activités religieuses, spirituelles ou philosophiques

Localisation : Var (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 135.6 Ko\)](#)

- Associations loi du 1er juillet 1901

MONASTERE ST BENOIT (MSB)

Type d'annonce : **Modification**

Parue le : **24/08/2021**

Numéro RNA : **W831007487**

N° de parution : **20210034**

N° d'annonce : **1107**

Titre : MONASTERE ST BENOIT (MSB)

Nouvel objet : cette association a pour but objet :

i ; de conserver et développer les traditions issues de l'esprit et de la règle de saint-Benoît, patron de l'Europe, implantées au XI^e siècle sur le domaine saint Christophe en tant que dépendance de l'abbaye de saint-Victor de Marseille (des chevaliers du temple à partir du xii^e siècle, puis des chevaliers du malte du xive jusqu'à la fin du xviii^e), et depuis 2020 renouvelées par l'association monastère saint-benoît, en promouvant et en favorisant la vie monastique selon la règle de saint-benoît et la liturgie traditionnelle de l'église catholique ;

ii ; de restaurer et développer ses bâtiments inscrits et son domaine afin de partager de la vie patrimoniale du la commune de brignoles, du var, et de la france par l'accueil ponctuelle du publique gratuit, lors des journées du patrimoine du var, par l'éducation des visiteurs au sujet de son patrimoine et de la culture monastique, des universités d'été, l'accueil des étudiants et des chercheurs académiques, des archéologues, des familles, des scouts et des guides, et des indigents ;

iii ; de développer la bienfaisance de la culture et l'hospitalité monastiques traditionnelles, y compris l'accueil (ci-dessus, art ; 2 ; ii ;) , sa propre musique et son rituel, l'artisanat, l'agriculture et l'apiculture écologiques, la sylviculture et la mise en valeur des ressources énergétiques renouvelables du domaine, permettant ainsi l'acquisition, la réalisation, ou la diffusion de toutes œuvres et production conforme à ses finalités ; les moyens d'action de cette association sont notamment : - **l'exemple d'une vie monastique vécue en observant la règle de saint benoit** ; - l'organisation de séminaires, conférences, sessions de formation, universités d'été ; - l'édition et la vente de publications, livres, livrets, brochures, etc ; afin de promouvoir les buts de l'association ; - la fabrication et la vente des produits monastiques artisanales ; - la collaboration avec des architectes du patrimoine, le service d'urbanisme du brignoles, le drac et les abf pour la restauration et développement des édifices ; - la participation à la célébration annuelle des journées du patrimoine auprès de la mairie de brignoles ; - la coopération avec provence verte pour l'accueil ponctuel de touristes ; - la préservation de la forêt dans la zone naturelle, au bénéfice de la communauté monastique et des visiteurs ; - l'exploitation écologique de la zone agricole pour le soutien de la communauté et ses visiteurs ;.

Siège social : 4763 route Theodore Linari, Route de Vins Monastere Saint Benoit Domaine Saint Christophe 83170 Brignoles .

Site web : <http://www.monasterebrignoles.org> (nouvelle fenêtre)

Date de déclaration : le 17/08/2021

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Brignoles

Domaines d'activités :

- o activités religieuses, spirituelles ou philosophiques

Localisation : Var (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 0 \)](#)

Statut canonique

8) RECONNAISSANCE ad experimentum des statuts de l'Association privée de fidèles « Monastère Saint-Benoît »

Nous, DOMINICUS REY,
DEI GRATIA ET SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ AUCTORITATE
EPISCOPUS DIOECESIS FOROJULIENSIS AC TOLONENSIS IN GALLIA

Vu la demande présentée par Monsieur l'abbé Alcuin REID ;
Considérant que ledit Monastère est une association privée de fidèles, constituée dans le diocèse de Fréjus-Toulon, dont le siège est au 2 rue de la Croix à La Garde-Freinet ;
Considérant, après examen, que les statuts de ladite association – rédigés en langue anglaise et traduits en langue française – sont conformes à la doctrine de l'Église et aux prescriptions du droit ;

Vu les dispositions du Code de droit canonique, notamment les can. 215, 225, 298, 299, 321, 323, 325, 326 et 1301 ;

Reconnaissons ad experimentum les statuts de l'association privée de fidèles MONASTÈRE SAINT-BENOÎT,

annexés au présent décret, pour une durée de trois ans, à compter de la date de signature du présent décret.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Toulon, le 31 juillet 2015, en trois exemplaires originaux, sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

+ Dominique REY, Évêque de Fréjus-Toulon

L'abbé Alexis CAMPO, chancelier

11/ Permission pour ÉTABLIR UN ORATOIRE concernant l'association publique de fidèles « MONASTÈRE SAINT-BENOÎT »

Considérant que Nous avons donné notre accord pour établir une nouvelle localisation du siège de l'association au Domaine Saint-Christophe, 4763 route Théodore Linari, Route de Vins à Brignoles, 983170 ;

Considérant le canon 1205 définissant la destination des lieux sacrés et leur bénédiction liturgique ;

Considérant les canons 1223, 1224, 1225 et 1229 concernant les Oratoires ;

Considérant le canon 934 concernant la réserve du Saint-Sacrement ;

Considérant le n° 13 b des Constitutions du Monastère Saint-Benoît : « *Le Monastère peut, avec prudence et sans préjudice de la vie intérieure de la communauté et des droits des pasteurs respectifs restant intacts (cf. c. 680), assurer une pastorale dans le rite ancien, y compris la célébration des sacrements, pour les fidèles qui le demandent* » et à condition que

les sacrements soient dûment enregistrés sur des registres paroissiaux pour en garder la preuve et qu'un double soit adressé annuellement à la chancellerie ;

Nous, DOMINIQUE REY,
par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique
ÉVÊQUE DE FRÉJUS-TOULON,

après avoir considéré toutes choses devant le Seigneur

Donnons la permission d'établir cet Oratoire qui sera béni liturgiquement.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Toulon, au siège de notre évêché, le 27 juillet 2020, sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre chancelier.

+ DOMINIQUE, évêque
Par mandement, l'Abbé Alexis CAMPO, chancelier

10/ Approbation du CHANGEMENT DE SIÈGE de l'association publique de fidèles « MONASTÈRE SAINT-BENOÎT »

Considérant que Nous avons approuvé *ad experimentum* les statuts de l'association publique de fidèles « Monastère Saint-Benoît » le 6 janvier 2019 (version en langue française du 30 juillet 2018) ;

Considérant que ces statuts précisait que le siège de l'association était fixé au 2 rue de la Croix à La Garde-Freinet sur le territoire de notre diocèse ;

Considérant que, conformément aux statuts (Titre I, art. 2) l'Assemblée générale du 25 juillet 2020 a établi une nouvelle localisation du siège au Domaine Saint-Christophe, 4763 route Théodore Linari, Route de Vins à Brignoles, 983170 ;

Considérant que Nous avons donné notre accord pour ce changement de siège ;

Nous, DOMINIQUE REY,
par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique
ÉVÊQUE DE FRÉJUS-TOULON,

après avoir considéré toutes choses devant le Seigneur

Approuvons la modification des statuts de l'association publique de fidèles « Monastère Saint-Benoît » en son Titre I, article 2, modifié ainsi : « *Le siège de l'Association est fixé au Domaine Saint-Christophe, 4763 route Théodore Linari, Route de Vins à Brignoles, 83170* ».

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Toulon, au siège de notre évêché, le 27 juillet 2020, sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre chancelier.

+ DOMINIQUE, évêque
Par mandement, l'Abbé Alexis CAMPO, chancelier

Etapas de vie religieuse :

- postulat minimum trois mois
- noviciat minimum un an, prolongeable jusqu'à deux ans
- profession temporaire minimum trois ans
- profession perpétuelle

Moines et oblats

Coordonnées

De 2011 à 2020 à La Garde-Freinet

Depuis 2020 à Brignoles (Var) :

Monastère Saint-Benoît

Domaine Saint-Christophe
4763 route Théodore Linari
Route de Vins
83170 Brignoles, France

<http://www.monasterebrignoles.org>

Éditions Pax Inter Spinas *La maison d'édition du Monastère Saint-Benoît*